Écrit par ARS Rhône-Alpes
Mardi, 03 Avril 2012 18:07 - Mis à jour Mardi, 03 Avril 2012 18:16

Dès sa prise de fonction, en décembre 2011, Christophe Jacquinet à proposé aux **fédérations d'employeurs**
du champ médico-social au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la création d'un
comité de concertation régionale
dans le domaine du
médico-social
. Objectif : renforcer la concertation permanente entre ces fédérations et l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes, deux ans après sa création.

En effet, la loi Hôpital, patients, santé et territoires de juillet 2009 et la création des ARS qui s'en est suivie, ont engendré de nombreux changements de fonctionnement pour les établissements et services médico-sociaux : régionalisation du pilotage de la politique médico-sociale menée par l'Etat, nouvelle procédure d'autorisation, démarche d'évaluation des établissements, nouveau schéma régional de l'organisation médico-social dans le cadre du projet régional de santé 2012-2017.

Ce comité, composé des principales fédérations d'employeurs du champ médico social (Fédération hospitalière de France – FHF, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées – FEGAPEI, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne – FEHAP, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées – SYNERPA, Union régionale interfédérale des organismes privés et sociaux – URIOPSS), se réunira tous les deux mois.

Instance d'échange et de travail, elle participera aux travaux menés par l'agence dans les domaines qui concernent la gestion des établissements (ressources humaines, campagnes budgétaires, accompagnement des démarches qualité).

Cette installation a permis à l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes de faire un point d'avancement sur les projets en cours tant au niveau national que sur le plan régional. Elle a par ailleurs été l'occasion d'échanger sur le parcours de formation des professionnels, sur la médicalisation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et d'informer de la mise en ligne (sur le site internet de l'agence) d'une information complète sur « l'évaluation dans les établissements et services médico sociaux » et du « guide sur la sécurisation du circuit du médicament dans les EHPAD ».

Enfin, ces échanges ont permis d'identifier les sujets sur lesquels les partenaires souhaitent travailler ensemble dans les prochains mois.

Compte-tenu des réformes et de l'évolution du secteur, il est apparu nécessaire à tous les participants de structurer des temps d'échanges et de travail avec les représentants des employeurs pour améliorer l'accompagnement des personnes prises en charge.